

DEPARTEMENT : YVELINES (078)

**PHASE COMPLEMENTAIRE DU MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE
RENTREE SCOLAIRE 2026**

DEMANDE D'EXEAT- D'INEAT OUVERTE UNIQUEMENT AUX ENSEIGNANTS TITULAIRES

A retourner exclusivement à la direction des services départementaux de votre département actuel

au plus tard le **vendredi 3 avril 2026 sur COLIBRIS** à l'adresse suivante : <http://acver.fr/formulaire-exeat-78-1d>

Civilité* : Madame ☐ - Monsieur ☐

**Cadre réservé à
l'administration**

Nom d'usage* : Nom de naissance * :

Prénom* : Date de naissance* :

Courriel professionnel* : Téléphone portable : (Facultatif)

Adresse personnelle* :

Situation familiale* : ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Célibataire/Concubin(e) ☐ Divorcé(e)/Séparé(e) ☐ Veuf/ Veuve

* mentions obligatoires

Département auquel vous êtes rattaché(e) administrativement en qualité de titulaire : Choisissez un élément.	Affectation actuelle : Ecole/établissement : Commune :
--	---

Situation administrative actuelle :

☐ en activité ☐ en congé de maladie ordinaire ☐ en poste adapté

☐ en congé de longue maladie ☐ en congé de longue durée. ☐ inapte aux fonctions**

☐ autre (détachement, disponibilité etc.) précisez :

**** l'inaptitude invalide toute demande de mutation (LDGM 22/10/2024)**

Département(s) Sollicité(s) : Vœu 1 : Choisissez un élément. Vœu 2 : Choisissez un élément. Vœu 3 : Choisissez un élément.	Vœu impératif Mayotte : ☐ <i>Concerne l'agent affecté à Mayotte suite à une mobilité. Ce vœu assure au candidat un retour dans le département où il exerçait avant son arrivée à Mayotte.</i>	Retour automatique POP : ☐ <i>Concerne l'enseignant en activité au 01/09/2024 et affecté depuis au moins trois années sur le même poste à profil (POP) et lui assure, s'il le demande, un retour automatique dans le département où il exerçait avant son recrutement POP.</i>
---	---	--

Corps/Grade (cocher la case correspondant à votre situation) : ☐ Instituteur ☐ Professeur des écoles de classe normale ☐ Professeur des écoles hors classe ☐ Professeur des écoles de classe exceptionnelle	Echelon : Echelon acquis au 31/08/2025 : Echelon acquis au 01/09/2025 : <u>Si vous avez changé d'échelon au 01/09, merci de sélectionner la raison de ce changement :</u> ☐ Changement suite à un classement initial ou reclassement suite à un changement de corps/ grade ☐ Changement suite à une promotion d'échelon
---	---

En fonction de votre situation vous devez compléter l'une ou l'autre des deux rubriques ci-dessous :

Situation 1 : Vous avez participé à la phase informatisée sans obtenir de mutation. Si les motifs de votre demande sont inchangés, il convient d'indiquer votre barème validé lors de la phase informatisée.

☐ **OUI** motif(s) identique(s) - barème validé lors de cette phase **2026** :

Situation 2 (deux cas): Vous avez participé à la phase informatisée sans obtenir de mutation et vous avez de nouveaux motifs à faire valoir (mutation du conjoint très récente...) ou vous n'avez pas participé à la phase informatisée : il convient de renseigner les éléments ci-dessous. **Pour toutes les rubriques qui vous concernent, joindre systématiquement les justificatifs afférents (voir annexe de la note de service annuelle : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/spe740_annexe.pdf).**

☐ **OUI** mais éléments/motifs nouveaux ☐ **NON**

Motif(s) de la demande au titre de la phase complémentaire (exeat-ineat) **2026** :

- ☐ Rapprochement de conjoint ☐ Autorité parentale conjointe
- ☐ Handicap ☐ CIMM
- ☐ Convenances personnelles ☐ Autre

❖ **Demande au titre du rapprochement de conjoint ou de l'autorité parentale conjointe :**

- | Cadre réservé à l'administration | | | |
|----------------------------------|--|-----|--|
| OUI | | NON | |

Cadre réservé à l'administration			
OUI		NON	

NOM – PRENOM :

❖ Exercice dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement (Mayotte – Guyane) Cette bonification concerne : - Pour le département de MAYOTTE : les enseignants affectés à Mayotte suite à une mobilité et comptabilisant au moins 5 ans de services effectifs et continus sur le territoire de Mayotte au 31/08/2026 ; - Pour le département de la GUYANE : les enseignants, affectés en Guyane suite à une mobilité depuis au moins 5 ans, comptabilisant au moins 2 ans de services effectifs et continus sur un poste dit « isolé » au 31/08/2026.	<table border="1"> <tr> <th colspan="4">Cadre réservé à l'administration</th> </tr> <tr> <td>OUI</td> <td></td> <td>NON</td> <td></td> </tr> </table>	Cadre réservé à l'administration				OUI		NON	
Cadre réservé à l'administration									
OUI		NON							
❖ Exercice dans une école bénéficiant d'un contrat local d'accompagnement (CLA) Cette bonification concerne les enseignants en activité et affectés au 01/09/2025 dans une école ou un établissement engagé dans un contrat local d'accompagnement (CLA) et qui justifient d'une durée minimale de 3 années de services effectifs et continus au 31/08/2026 dans cette même école ou établissement.	<table border="1"> <tr> <th colspan="4">Cadre réservé à l'administration</th> </tr> <tr> <td>OUI</td> <td></td> <td>NON</td> <td></td> </tr> </table>	Cadre réservé à l'administration				OUI		NON	
Cadre réservé à l'administration									
OUI		NON							
❖ Exercice sur un poste à profil relevant du mouvement POP Cette bonification concerne les enseignants en activité au 01/09/2025 et ayant exercé depuis au moins trois années sur le même poste à profil (POP).	<table border="1"> <tr> <th colspan="4">Cadre réservé à l'administration</th> </tr> <tr> <td>OUI</td> <td></td> <td>NON</td> <td></td> </tr> </table>	Cadre réservé à l'administration				OUI		NON	
Cadre réservé à l'administration									
OUI		NON							
❖ Autres motifs (à préciser) :									

Je soussigné(e), après avoir pris connaissance des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels ainsi que de la note de service annuelle relative au mouvement des personnels enseignants du premier degré, m'engage à rejoindre tout poste vacant, dans le département obtenu lors de la phase complémentaire du mouvement interdépartemental 2026.

Fait à

Le

Signature :